

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/36 EN DATE DU 07/09/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 septembre 2026, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 1^{er} septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER. MARCILLAUD
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. JOUHANNEAU. PETILLON. MERIGOT. BORDAS

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMUNES ET AUX POPULATIONS SINISTREES PAR LES INCENDIES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de St Martin Le Vieux tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de St Martin Le Vieux contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300€ à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés,
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance,
Céline VIROULET GERLOT

Affichée le
Transmise à la préfecture le